



**The transcription of this Annual Report was created by the
International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service**

This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) للاتصالات الدولي الاتحاد في والمحفوظات المكتبة قسم أجراه الضوئي بالمسح تصوير نتاج (PDF) الإلكترونية النسخة هذه والمحفوظات المكتبة قسم في المتوفرة الوثائق ضمن أصلية ورقية وثيقة من نقلًا.

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

Berne, le 10 Février 1873.

N° 3/1.

Rapport du Bureau
international sur sa
gestion pendant l'année
1872.

Au Département des Postes
de la Confédération suisse

Le Bureau international se trouve cette année un peu en retard pour adresser au Département des Postes le rapport qu'aux termes de l'article XXXIV, §. 9 de la Convention révisée à Rome, il doit faire chaque année sur sa gestion, pour être communiqué ensuite à toutes les Administrations des Etats contractants. Ce retard provient de l'obligation de liquider préalablement, principalement en ce qui concerne la comptabilité, toutes les affaires laissées pendantes par la mort inattendue de M. Sendi, afin d'être en mesure d'établir le montant de la part contributive afférente à chaque office dans l'ensemble des dépenses communes, ainsi que les sommes dues, en vertu du §. 5 de l'article précité, par les Administrations ou les exploitations privées, pour les documents fournis en dehors des frais généraux. Ces travaux préparatoires étant aujourd'hui terminés, nous venons soumettre à votre Département le compte rendu des opérations de notre Bureau pour l'exercice de 1872.

I. Organisation et attributions du Bureau.

Pendant les cinq premiers mois de l'année, le Bureau est resté dans les conditions provisoires où il avait été placé par la décision du Conseil fédéral intervenue, au mois de Décembre 1869, au moment du départ de M. Curchod. Mais la Conférence de Rome ayant de nouveau remis à la Confédération le soin de pourvoir à la reconstitution du service sur des bases fixes, le Conseil fédéral, dans le courant du mois de Mai dernier, appela à le diriger en titre, M. Sendi, Directeur des Télégraphes

**BUREAU
INTERNATIONAL
DES
ADMINISTRATIONS
TÉLÉGRAPHIQUES**

Berne, le 10 Février 1873

N° 3/1

Au Département des Postes
de la Confédération Suisse

Rapport du Bureau
international sur sa
gestion pendant l'année
1872

Le Bureau international se trouve cette année un peu en retard pour adresser au Département des Postes le rapport qu'aux termes de l'article XXXIV, §.9 de la Convention révisée à Rome, il doit faire chaque année sur sa gestion, pour être communiqué ensuite à toutes les Administrations des Etats contractants. Ce retard provient de l'obligation de liquider préalablement, principalement en ce qui concerne la comptabilité, toutes les affaires laissées pendantes par la mort inattendue de M. Lendi, afin d'être en mesure d'établir le montant de la part contributive afférente à chaque office dans l'ensemble des dépenses communes, ainsi que les sommes dues, en vertu du §.5 de l'article précité, par les Administrations sur les exploitations privées, pour les documents fournis en dehors des frais généraux. Ces travaux préparatoires étant aujourd'hui terminés, nous venons soumettre à votre Département le compte rendu des opérations de notre Bureau pour l'exercice de 1872.

I. Organisation et attributions du Bureau

Pendant les cinq premiers mois de l'année, le Bureau est resté dans les conditions provisoires où il avait été placé par la décision du Conseil fédéral intervenue, au mois de Décembre 1869, au moment du départ de M. Curchod. Mais la Conférence de Rome ayant de nouveau remis à la Confédération le soin de pourvoir à la reconstitution du service sur des bases fixés, le Conseil fédéral, dans le courant du mois de Mai dernier, appela à le diriger en titre, M. Lendi, Directeur des télégraphes

suisses, qui n'en avait encore été chargé que par interim. En même temps, le Conseil fédéral décida que M. Sondi cesserait d'exercer les fonctions qu'il remplissait à la tête de l'Administration des télégraphes fédéraux, pour se consacrer exclusivement à ses nouvelles fonctions. Enfin, pour répondre au vœu exprimé par la Conférence de Rome dans sa seizième séance (pag. 554 des actes), le même Conseil attribua à ce fonctionnaire un traitement personnel de 12 000 francs et porta à 8 100 fr. celui qui était alloué à M. de St. Martial, comme secrétaire de ce bureau. Par une autre décision et sur la proposition de M. Sondi, le Conseil fédéral arrêta que pour les frais de loyer, de chauffage, d'éclairage et d'entretien il ne serait plus attribué au Directeur une indemnité fixe, mais que ces dépenses figureraient au budget même du Bureau, comme tous les autres frais.

Par suite de ces résolutions, le Bureau international s'est trouvé constitué de nouveau et, à partir du 1^{er} juin, il a fonctionné jusqu'à la fin de l'année avec le personnel suivant:

Un directeur au traitement annuel de		12,000 fr.
Un secrétaire	d.	8,100 "
Deux commis	d. (ensemble)	5,760 "

Quant aux dépenses de loyer, de chauffage, d'éclairage et de service, elles ont été fixées sur le budget arrêté par le Conseil fédéral et elles se sont élevées en réalité, respectivement, aux chiffres ci-après:

	Dépenses prévues.	Dépenses réelles.
Loyer pour 7 mois	890	911 ^f 85 ^c
Chauffage d.	350	350. 00.
Eclairage d.	50	40. 70.
Service d.	350	350. 00.

En ce qui concerne maintenant les attributions du bureau jusqu'en 1872, elles avaient consisté principalement dans les travaux relatifs aux quatre objets suivants: les tarifs, la statistique, la publication d'un

suisses, qui n'en avait encore été chargé que par interim. En même temps, le Conseil fédéral décida que M. Lendi cesserait d'exercer les fonctions qu'il remplissait à la tête de l'Administration des télégraphes fédéraux, pour se consacrer exclusivement à ses nouvelles fonctions. Enfin, pour répondre au voeu exprimé par la Conférence de Rome dans sa seizième séance (pag. 554 des actes), le même Conseil attribua à ce fonctionnaire un traitement personnel de 12000 francs et porta à 8100 fr. celui qui était alloué à M. de S^t. Martial, comme secrétaire de ce bureau. Par une autre décision et sur la proposition de M. Lendi, le Conseil fédéral arrêta que pour les frais de loyer, de chauffage, d'éclairage et d'entretien il ne serait plus attribué au Directeur une indemnité fixe, mais que ces dépenses figureraient au budget même du Bureau, comme tous les autres frais. Par suite de ces résolutions, le bureau international s'est trouvé constitué de nouveau et, à partir du 1^{er} Juin, il a fonctionné jusqu'à la fin de l'année avec le personnel suivant:

Un directeur au traitement annuel de		12,000 fs
Un secrétaire	"	8,100 "
Deux commis	" (ensemble)	5,760 "

Quant aux dépenses de loyer, de chauffage, d'éclairage et de service, elles ont été fixées sur le budget arrêté par le Conseil fédéral et elles se sont élevées en réalité, respectivement, aux chiffres ci-après:

	Dépenses prévues	Dépenses réelles
Loyer pour 7 mois	890	911 ^{f85c}
Chauffage "	350	350.00
Eclairage "	50	40.70
Service "	350	350.00

En ce qui concerne maintenant les attributions du bureau jusqu'en 1872, elles avaient consisté principalement dans les travaux relatifs aux quatre objets suivants: les tarifs, la statistique, la publication d'un

journal et des enquêtes sur des propositions de modification au règlement de service ou sur des objets d'intérêt général. Tout en maintenant ce programme primitif, la Conférence de Rome y a ajouté quelques questions nouvelles et elle a chargé notre Bureau

1° de publier et de réviser périodiquement une carte officielle des relations télégraphiques internationales ;

2° de pourvoir au secrétariat, à la coordination, à la rédaction et à la publication des actes relatifs aux Conférences ;

3° enfin, de préparer, en vue de la prochaine réunion qui doit avoir lieu à St. Petersbourg, en 1875, une modification nouvelle de la Convention et du règlement y annexé.

Nous passerons successivement en revue ces différents objets qui désormais constituent notre travail normal.

§ II. Tarifs.

Comme nous l'avons déjà fait connaître dans nos précédents rapports, les opérations du Bureau international ayant trait aux tarifs comprennent la publication d'une nomenclature des stations télégraphiques, celle des tableaux des taxes applicables entre les différents pays et la notification périodique de tous les renseignements relatifs au service des bureaux ou à l'application des taxes qui nous sont communiqués par les différents offices.

En 1871, nous avons préparé une seconde édition de la nomenclature des stations télégraphiques ; mais cette édition n'a été achevée et n'a paru que dans les premiers mois de 1872. Le tirage en a été effectué à 7500 exemplaires, dont 194 ont été distribués à titre gratuit, entre toutes les Ad. ministrations et dont 6943 ont été fournis sur commande spéciale, faite avant ou après l'achèvement de cette publication. La totalité des frais s'est élevée à 11.907 francs 20^c se répartissant ainsi :

Composition et impression	3321 f 90 ^c
Papier	7089. 75.
Brochage	1205. 10.
Emballage et camionnage	290. 45.
Total	11.907 f 20 ^c

journal et des enquêtes sur des propositions de modification au règlement de service ou sur des objets d'intérêt général. Tout en maintenant ce programme primitif, la Conférence de Rome y a ajouté quelques questions nouvelles et elle a chargé notre Bureau

- 1° de publier et de réviser périodiquement une carte officielle des relations télégraphiques internationales;
- 2° de pourvoir au secrétariat, à la coordination, à la rédaction et à la publication des actes relatifs aux Conférences;
- 3° enfin, de préparer, en vue de la prochaine réunion qui doit avoir lieu à St. Petersburg, en 1875, une modification nouvelle de la Convention et du règlement y annexé.

Nous passerons successivement en revue ces différents objets qui désormais constituent notre travail normal.

II. Tarifs

Comme nous l'avons déjà fait connaître dans nos précédents rapports, les opérations du Bureau international ayant trait aux tarifs comprennent la publication d'une nomenclature des stations télégraphiques, celle des tableaux des taxes applicables entre les différents pays et la notification périodique de tous les renseignements relatifs au service des bureaux ou à l'application des taxes qui nous sont communiqués par les différents offices.

En 1871, nous avons préparé une seconde édition de la nomenclature des stations télégraphiques; mais cette édition n'a été achevée et n'a paru que dans les premiers mois de 1872. Le tirage en a été effectué à 7500 exemplaires, dont 194 ont été distribués à titre gratuit, entre toutes les Administrations et dont 6943 ont été fournis sur commande spéciale, faite avant ou après l'achèvement de cette publication. La totalité des frais s'est élevée à 11.907 francs 20^c se répartissant ainsi:

Composition et impression	3321 ^f 90 ^c
Papier	7089.75
Brochage	1205.10
Emballage et camionnage	290.45
	11907 ^f 20 ^c
Total	

Sur cette somme un à-compte de 1500 francs a été payé et porté sur le budget de 1871. La différence, soit 10.407 ^f 20^c figure tout entière sur les comptes de 1872. Mais cette dépense est balancée par les recettes provenant de la vente de ce document pour le service particulier de différentes Offices. Le prix de l'exemplaire ayant été fixé, d'après la dépense totale, à 1^f 60^c, les 6943 exemplaires vendus, en dehors de la répartition gratuite, représentent une somme de 11.108 ^f 80^c. En outre il restait au 1^{er} Janvier de la présente année un approvisionnement disponible d'environ 350 exemplaires, correspondant à une valeur de 560 francs.

Quant aux tarifs proprement dits, c'est-à-dire aux tableaux des taxes, le Bureau international n'a rien fait paraître dans le courant de 1872. L'année précédente nous avons, sur la demande d'une Administration, établi et publié un projet de Tarif général détaillé, indiquant pour chaque pays la répartition des taxes des correspondances échangées avec les autres Etats, par les différentes voies que présente l'ensemble du réseau général du monde; mais les frais et le développement d'un travail de cette nature sont tels qu'ils semblent hors de proportion avec l'utilité pratique que les Administrations sont appelées à en retirer. Nous avons donc renoncé, pour le moment du moins, à poursuivre la publication définitive de ce tarif et nous nous sommes bornés, d'une part, à préparer des tableaux synoptiques analogues à celui que notre bureau avait déjà fait paraître en 1869 et qui indiquent seulement le montant total des taxes par la voie la moins coûteuse et, de l'autre, à recueillir les éléments nécessaires pour fournir, le cas échéant, aux Administrations des renseignements précis sur les conditions accessoires auxquelles les correspondances sont soumises dans les différents Etats.

Notre Bureau a, d'ailleurs continué, comme par le passé, à porter à la connaissance de chaque Office toutes les indications qui lui parviennent sur le développement du réseau, les modifications du service des bureaux et généralement tout ce qui concerne l'ensemble des tarifs. Ces comm.

Sur cette somme un à-compte de 1500 francs a été payé et porté sur le budget de 1871. La différence, soit 10.407^f20^c figure tout entière sur les comptes de 1872. Mais cette dépense est balancée par les recettes provenant de la vente de ce document pour le service particulier des différents offices. Le prix de l'exemplaire ayant été fixé, d'après la dépense totale, à 1^f60^c, les 6943 exemplaires vendus, en dehors de la répartition gratuite, représentent une somme de 11.108^f80^c. En outre il restait au 1^{er} Janvier de la présente année un approvisionnement disponible d'environ 350 exemplaires, correspondant à une valeur de 560 francs.

Quant aux tarifs proprement dits, c'est-à-dire aux tableaux des taxes, le Bureau international n'a rien fait paraître dans le courant de 1872. L'année précédente nous avons, sur la demande d'une Administration, établi et publié un projet de Tarif général détaillé, indiquant pour chaque pays la répartition des taxes des correspondances échangées avec les autres Etats, par les différentes voies que présente l'ensemble du réseau général du monde; mais les frais et le développement d'un travail de cette nature sont tels qu'ils semblent hors de proportion avec l'utilité pratique que les Administrations sont appelées à en retirer. Nous avons donc renoncé, pour le moment du moins, à poursuivre la publication définitive de ce tarif et nous nous sommes bornés, d'une part, à préparer des tableaux synoptiques analogues à celui que notre bureau avait déjà fait paraître en 1869 et qui indiquent seulement le montant total des taxes par la voie la moins coûteuse et, de l'autre, à recueillir les éléments nécessaires pour fournir, le cas échéant, aux Administrations des renseignements précis sur les conditions accessoires auxquelles les correspondances sont soumises dans les différents Etats.

Notre Bureau a, d'ailleurs continué, comme par le passé, à porter à la connaissance de chaque Office toutes les indications qui lui parviennent sur le développement du réseau, les modifications du service des bureaux et généralement tout ce qui concerne l'ensemble des tarifs. Ces com-

munications se font au moyen de circulaires périodiques paraissant, dans la règle, le premier de chaque mois, indépendamment des circulaires spéciales adressées par voie postale ou télégraphique, pour les notifications présentant une importance particulière ou un certain caractère d'urgence.

III. Statistique.

Après avoir fait paraître, en 1871, la statistique générale de la télégraphie depuis son origine en Europe jusqu'à l'année 1869, il ne nous reste plus qu'à recueillir et à publier successivement les résultats statistiques afférents aux années suivantes. Ces renseignements, en ce qui concerne l'année 1870, ont été insérés dans les Numéros du Journal télégraphique portant les dates du 25 Avril et du 25 Décembre 1872. Nous nous proposons, de plus, de les réunir dans un tableau spécial qui formera une première annexe de la publication sus-mentionnée.

Nous avons également préparé et distribué, au commencement de l'année les formulaires nécessaires pour l'exercice 1871, conformément aux dispositions du 5^e paragraphe de l'article XXXIII du Règlement annexé à la Convention de Rome. Ces formulaires sont restés les mêmes que ceux des années précédentes. Un instant nous avons eu la pensée de demander des renseignements plus complets, sous une forme analogue à celle que proposait notre rapport adressé aux dernières Conférences. Mais les difficultés et les retards que nous éprouvons déjà à obtenir de tous les Offices le renvoi de nos formules munies des indications qu'elles comportent, nous a engagés à ne pas en étendre le cadre. Ces difficultés s'expliquent, d'ailleurs, si l'on considère que chaque Administration recueille les éléments statistiques qui l'intéressent d'après les exigences de ses services d'exploitation, de contrôle et de comptabilité, exigences qui varient avec l'organisation propre de chaque pays et que, dès-lors, ces éléments ne concordent pas toujours avec le programme uniforme fixé par le Bureau international. - D'un autre côté, il ne pourrait être question de rapprocher des données établies sur des bases différentes, car les résultats de la statistique ne présentent un intérêt

munications se font au moyen de circulaires périodiques paraissant, dans la règle, le premier de chaque mois, indépendamment des circulaires spéciales adressées par voies postales ou télégraphique, pour les notifications présentant une importance particulière ou un certain caractère d'urgence.

III. Statistique

Après avoir fait paraître, en 1871, la statistique générale de la télégraphie depuis son origine en Europe jusqu'à l'année 1869, il ne nous reste plus qu'à recueillir et à publier successivement les résultats statistiques afférents aux années suivantes. Ces renseignements, en ce qui concerne l'année 1870, ont été insérés dans les Numéros du Journal télégraphique portant les dates du 25 Avril et du 25 Décembre 1872. Nous nous proposons, de plus, de les réunir dans un tableau spécial qui formera une première annexe de la publication sus-mentionnée.

Nous avons également préparé et distribué, au commencement de l'année les formulaires nécessaires pour l'exercice 1871, conformément aux dispositions du 5^e paragraphe de l'article XXXIII du Règlement annexé à la Convention de Rome. Ces formulaires sont restés les mêmes que ceux des années précédentes. Un instant nous avons eu la pensée de demander des renseignements plus complets, sous une forme analogue à celle que proposait notre rapport adressé au dernières Conférences. Mais les difficultés et les retards que nous éprouvons déjà à obtenir de tous les Offices le renvoi de nos formules munies des indications qu'elles comportent, nous a engagés à ne pas en étendre le cadre. Ces difficultés s'expliquent, d'ailleurs, si l'on considère que chaque Administration recueille les éléments statistiques qui l'intéressent d'après les exigences de ses services d'exploitation, de contrôle et de comptabilité, exigences qui varient avec l'organisation propre de chaque pays et que, dès-lors, ces éléments ne concordent pas toujours avec le programme uniforme fixé par le Bureau international. D'un autre côté, il ne saurait être question de rapprocher des données établies sur des bases différentes, car les résultats de la statistique ne présentent un intérêt

de comparaison et un enseignement pratique qu'autant qu'ils se composent des mêmes éléments.

La publication des renseignements relatifs à 1870 n'ayant encore eu lieu que par la voie du Journal et les formules de 1871 ayant été prises sur les approvisionnements d'imprimés des années précédentes, nous n'avons eu, en 1872, sous la rubrique de la statistique, aucun compte spécial de dépenses. Quant aux recettes, elles ont été presque nulles; elles se sont bornées à la vente de deux exemplaires de la Statistique générale publiée en 1871, soit, à raison de 5 francs l'exemplaire, une somme de 10 francs.

IV. Journal télégraphique.

Avec l'année 1871 a fini la période de trois ans qui nous a paru devoir être adoptée pour la réunion en volume des numéros mensuels du Journal télégraphique. Nous avons, en conséquence, publié, au commencement ^{de 1872}, un double répertoire alphabétique et analytique des matières contenues dans les trois années précédentes et nous avons fait brocher, pour les conserver plus facilement, les collections qui nous restaient encore.

Les frais se rapportant de la sorte à la publication des années antérieures se sont élevés à 140 fr. 10^c, à savoir:

Table des matières, papier & impression 117^f. 35^c.

Couverture, impression et papier 14. 50.

Brochage 8. 25.

Total 140^f. 10^c.

En 1872, le Journal télégraphique a continué, d'ailleurs, à paraître dans les mêmes conditions que les années précédentes; c'est-à-dire tous les mois, à raison d'un numéro comprenant généralement deux feuilles in 4^o, soit 16 pages d'impression à deux colonnes. Pendant les six premiers mois, le tirage a été réglé, ainsi qu'au paravant, à 1200 exemplaires, mais à cette époque, l'augmentation du nombre des

de comparaison et un enseignement pratique qu'autant qu'ils se composent des mêmes éléments. La publication des renseignements relatifs à 1870 n'ayant encore eu lieu que par la voie du Journal et les formules de 1871 ayant été prises sur les approvisionnements d'imprimés des années précédentes, nous n'avons eu, en 1872, sous la rubrique de la statistique, aucun compte spécial de dépenses. Quant aux recettes, elles ont été presque nulles; elles se sont bornées à la vente de deux exemplaires de la Statistique générale publiée en 1871, soit, à raison de 5 francs l'exemplaire, une somme de 10 francs.

IV. Journal télégraphique

Avec l'année 1871 a fini la période de trois ans qui nous a paru devoir être adoptée pour la réunion en volume des numéros mensuels du Journal télégraphique. Nous avons, en conséquence, publié, au commencement de 1872, un double répertoire alphabétique et analytique des matières contenues dans les trois années précédentes et nous avons fait brocher, pour les conserver plus facilement, les collections qui nous restaient encore.

Les frais se rapportant de la sorte à la publication des années antérieures se sont élevés à 140 fr. 10^c, à savoir:

Tables des matières, papier et impression	117 ^f 35 ^c
Couverture, impression et papier	14.50
Brochage	8.25
	<hr/>
Total	140 ^f 10 ^c

En 1872, le Journal télégraphique a continué, d'ailleurs, à paraître dans les mêmes conditions que les années précédentes; c'est-à-dire tous les mois, à raison d'un numéro comprenant généralement deux feuilles in 4°, soit 16 pages d'impression à deux colonnes. Pendant les six premiers mois, le tirage a été réglé, ainsi qu'auparavant, à 1200 exemplaires, mais à cette époque, l'augmentation du nombre des

abonnements a rendu ce tirage insuffisant et nous l'avons porté pour les six derniers numéros à 1500. Afin, d'ailleurs, de satisfaire aux demandes d'anciens numéros que nous recevions et pour ne pas laisser incomplètes les collections du second volume, nous avons fait tirer une seconde édition des six premiers numéros, en sorte que chaque numéro de l'année a été imprimé à 1500 exemplaires.

Quelques articles, en outre, ont fait l'objet d'un tirage spécial, ce sont:

- 1° l'étude sur le droit pénal télégraphique de M. le Dr. Otto Dambach;
- 2° le compte-rendu sur le système télégraphique de la Grande-Bretagne de M. Culley, ingénieur en chef des télégraphes britanniques; et
- 3° l'étude sur la législation spéciale de la télégraphie, en Belgique par M. Girardin, Directeur de l'Administration belge.

Pour la première de ces publications, l'initiative d'un tirage spécial vient du Bureau international. En raison de l'importance que les différentes Offices et que la Conférence de Rome ont paru attacher aux questions de législation télégraphique, nous avons pensé qu'il serait plus agréable aux Administrations d'avoir sous la main réunies en un volume, les publications de ce genre, que d'être obligées de les rechercher dans les articles successifs du Journal. La même pensée nous a conduit à faire garder, pour la tirer à part, la composition de l'étude sur la législation télégraphique dont notre Bureau a commencé la publication, conformément au désir exprimé par les Conférences de Rome. Le prix du tirage spécial du Droit pénal télégraphique de M. le Dr. Dambach s'élève pour 500 exemplaires à 140^{fr} 50^c.

Quant au compte rendu de M. Culley sur les télégraphes britanniques, il avait été préparé en vue des Conférences de Rome et adressé aux membres de cette Assemblée dans le courant de cette réunion. Mais M. le Délégué du Gouvernement anglais pour le Département des postes n'ayant pas eu le temps de le faire traduire et imprimer à Rome, a demandé au Bureau international de se charger de ce double soin. Les frais de cette publication ont été portés, en conséquence à la rubrique des dépenses spéciales nécessitées

abonnements a rendu ce tirage insuffisant et nous l'avons porté pour les six derniers numéros à 1500. Afin, d'ailleurs, de satisfaire aux demandes d'anciens numéros que nous recevions et pour ne pas laisser incomplètes les collections du second volume, nous avons fait tirer une seconde édition des six premiers numéros, en sorte que chaque numéro de l'année a été imprimé à 1500 exemplaires.

Quelques articles, en outre, ont fait l'objet d'un tirage spécial, ce sont:

- 1° l'étude sur le droit pénal télégraphique de M. le D^r Otto Dambach;
- 2° le compte-rendu sur le système télégraphique de la Grande-Bretagne de M. Culley, ingénieur en chef des télégraphes britanniques; et
- 3° l'étude sur la législation spéciale de la télégraphie en Belgique par M. Girardin, Directeur de l'Administration belge.

Pour la première de ces publications, l'initiative d'un tirage spécial vient du Bureau international. En raison de l'importance que les différentes Offices et que la Conférence de Rome ont paru attacher aux questions de législation télégraphique, nous avons pensé qu'il serait plus agréable aux Administrations d'avoir sous la main réunies en un volume, les publications de ce genre, que d'être obligées de les rechercher dans les articles successifs du Journal. La même pensée nous a conduit à faire garder, pour la tirer à part, la composition de l'étude sur la législation télégraphique dont notre Bureau a commencé la publication, conformément au désir exprimé par les Conférences de Rome. Le prix du tirage spécial du Droit pénal télégraphique de M. le D^r Dambach s'élève pour 500 exemplaires à 140^f50^c.

Quant au compte rendu de M. Culley sur les télégraphes britanniques, il avait été préparé en vue des Conférences de Rome et adressé aux membres de cette Assemblée dans le courant de cette réunion. Mais M. le Délégué du Gouvernement anglais pour le Département des postes n'ayant pas eu le temps de le faire traduire et imprimer à Rome, a demandé au Bureau international de se charger de ce double soin. Les frais de cette publication ont été portés, en conséquence à la rubrique des dépenses spéciales nécessitées

par la réunion des Conférences.

Enfin, le tirage à part de la législation spéciale de la télégraphie en Belgique a été fait sur la demande et pour le compte de l'auteur.

Dans ces conditions, les dépenses du Journal pendant l'exercice de 1872 se répartissent de la manière suivante:

Impression et papier	2.282. ^f 30 ^c
Clichés et dessins	413. 00.
Frais accidentels de collaboration	20. 00.
Bandes d'expédition	196. 85.
Frais de port et d'expédition	370. 71.
Réimpression des 6 premiers numéros	<u>520. 00.</u>
	3.802. ^f 86 ^c

Pour obtenir la dépense totale inscrite sous cette rubrique il faut ajouter à ce chiffre

1 ^o : les frais afférents à la réunion en volume des années précédentes	140. 10.
2 ^o : la dépense du tirage spécial du volume de M. Lambach	<u>140. 50.</u>
	4.083. ^f 46 ^c

Les recettes ont, d'ailleurs, dépassé sensiblement le montant des dépenses. Indépendamment, en effet, d'une distribution gratuite de plus de 200 exemplaires faites aux Administrations des Etats contractants ou comme échange avec d'autres publications, le nombre des abonnements annuels souscrits par les Administrations, les Compagnies et les particuliers s'est élevé ensemble à 1010 et le chiffre de la vente des collections des années précédentes à 29.

Les recettes du Journal se répartissent, par conséquent, de la manière suivante:

1010 abonnements annuels à 4 fs.	4040. ^f
29 collections à 8 fs.	232.
Vente de N ^{os} isolés, remboursement des frais de port & d'expédition:	<u>334. 89^c</u>
Total	4606. 89.

par la réunion des Conférences.

Enfin, le tirage à part de la Législation spéciale de la télégraphie en Belgique a été fait sur la demande et pour le compte de l'auteur.

Dans ces conditions, les dépenses du Journal pendant l'exercice de 1872 se répartissent de la manière suivante:

Impression et papier	2.282 ^f 30 ^c
Clichés et dessins	413.00
Frais accidentels de collaboration	20.00
Bandes d'expédition	196.85
Frais de port et d'expédition	370.71
Réimpression des 6 premiers numéros	520.00
	<hr/>
	3.802 ^f 86 ^c

Pour obtenir la dépense totale inscrite sous cette rubrique il faut ajouter à ce chiffre

1 ^o	les frais afférents à la réunion en volume des années précédentes	140.10
2 ^o	la dépense du tirage spécial du volume de M. Dambach	140.50
		<hr/>
		4.083 ^f 46 ^c

Les recettes ont, d'ailleurs, dépassé sensiblement le montant des dépenses. Indépendamment, en effet, d'une distribution gratuite de plus de 200 exemplaires faites aux Administrations des Etats contractants ou comme échange avec d'autres publications, le nombre des abonnements annuels souscrits par les Administrations, les Compagnies et les particuliers s'est élevé ensemble à 1010 et le chiffre de la vente des collections des années précédentes à 29.

Les recettes du Journal se répartissent, par conséquent, de la manière suivante:

1010	abonnements annuels à 4 fs.	4040 ^f
29	collections à 8 fs.	232
	Vente de N ^{os} isolés, remboursement des frais de port et d'expédition:	334.89 ^c
		<hr/>
	Total	4606.89

En outre, il reste encore disponible au Bureau international

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| 1° 40 collections des années 1869 - 1871 réunies en un volume, soit
au prix de 8 fr. le volume une valeur nominale de | 320 ^f . |
| 2° environ 250 collections de l'année 1873, soit au prix de
4 f. une valeur nominale de | 1200. |
| | <hr/> |
| | 1520. |

V. Carte télégraphique.

La publication et la révision périodique d'une carte télégraphique des relations internationales est, comme nous l'avons déjà dit, une des œuvres nouvelles dont la Conférence de Rome a chargé le Bureau international. Nous avons pensé que, pour répondre aux intentions des divers Offices, il convenait d'adopter pour cette carte une disposition qui, en rendant l'usage facile non seulement aux Administrations centrales, mais encore aux bureaux du service actif, principalement aux bureaux d'échange et de contrôle. Il importait dès lors de ne pas lui donner des dimensions trop grandes pour qu'elle pût sans trop de difficultés s'approprier aux exigences de tous les locaux et de l'établir dans des conditions modestes pour ne pas atteindre un chiffre de dépenses qui empêcherait peut-être d'en vulgariser l'emploi.

Dans ces conditions, la carte a été dressée d'après la carte du monde de Berghaus et en triple grandeur de celle-ci. Le système de projection adopté est celui de Mercator, ainsi que la demande en a été faite à Rome. Elle se compose de quatre feuilles ayant une longueur totale de 130 centimètres sur une hauteur de 110, et elle comprend la partie du globe située, d'une part, entre le cercle polaire arctique et l'équateur et, de l'autre, entre le 20^e degré de longitude occidentale et le 90^e degré de longitude orientale, par rapport au méridien de Greenwich.

Comme on le voit, cette carte ne comprend que le réseau des États participants à la Convention. Une carte complète des relations télégraphiques du globe eût demandé des dimensions beaucoup plus considérables et eût

En outre, il reste encore disponible au Bureau international

1°	40 collections des années 1869-1871 réunies en un volume, soit au prix de 8 fr. le volume une valeur nominale de	320 ^f
2°	environ 250 collections de l'année 1873, soit au prix de 4 f. une valeur nominale de 1200	1520

V. Carte télégraphique

La publication et la révision périodique d'une carte télégraphique des relations internationales est, comme nous l'avons déjà dit, une des oeuvres nouvelles dont la Conférence de Rome a chargé le Bureau international. Nous avons pensé que, pour répondre aux intentions des divers Offices, il convenait d'adopter pour cette carte une disposition qui en rendît l'usage facile non seulement aux Administrations centrales, mais encore aux bureaux du service actif, principalement aux bureaux d'échange et de contrôle. Il importait dès lors de ne pas lui donner des dimensions trop grandes pour qu'elle pût sans trop de difficultés s'approprier aux exigences de tous les locaux et de l'établir dans des conditions modestes pour ne pas atteindre un chiffre de dépenses qui empêcherait peut-être d'en vulgariser l'emploi.

Dans ces conditions, la carte a été dressée d'après la carte du monde de Berghaus et en triple grandeur de celle-ci. Le système de projection adopté est celui de Mercator, ainsi que la demande en a été faite à Rome. Elle se compose de quatre feuilles ayant une longueur totale de 130 centimètres sur une hauteur de 110, et elle comprend la partie du globe située, d'une part, entre le cercle polaire arctique et l'équateur, et, de l'autre, entre le 20^e degré de longitude occidentale et le 90^e degré de longitude orientale, par rapport au méridien de Greenwich.

Comme on le voit, cette carte ne comprend que le réseau des Etats participants à la Convention. Une carte complète des relations télégraphiques du globe eût demandé des dimensions beaucoup plus considérables et eût

d'ailleurs fait double emploi avec la grande et belle carte que publie et revise périodiquement l'administration des Télégraphes allemands. Toutefois, pour donner, dans le cadre restreint que nous nous sommes tracé, des renseignements aussi complets que possible, nous avons placé dans une des feuilles, sur un carton spécial, un planisphère en proportions réduites, qui reproduit toutes les grandes lignes télégraphiques du monde.

Des épreuves de cette carte ont été adressées à toutes les Administrations et Compagnies, dans le courant du mois de Novembre dernier, pour qu'elles y fissent elles-mêmes figurer leurs réseaux, dans les conditions d'uniformité indiquée par la circulaire du Bureau international qui accompagnait cet envoi. Nous attendons le retour de ces pièces qui n'a encore été effectué qu'en partie, pour procéder au tirage définitif.

Les sommes payées pour cette publication, dans le courant de l'exercice 1872, se décomposent ainsi:

A compte pour le dessin et la gravure	500. ^f 00. ^c
Achat du papier pour les épreuves et le tirage définitif	1404. 50.
Mise en couleur des pierres et impression des épreuves	<u>148. 00.</u>
	2052. ^f 50. ^c

Ce travail n'étant encore qu'en cours d'exécution, il n'existe naturellement pas de recette correspondante pour l'exercice de 1872.

VI. Enquêtes Administratives.

Comme les années précédentes, le Bureau a dû procéder, en 1872 à quelques enquêtes administratives ayant pour objet, soit des propositions tendant à modifier certaines prescriptions du Règlement de service annexé à la Convention, soit des études d'intérêt général. Quelques unes de ces enquêtes ont pu être liquidées dans le courant même de l'année et le Bureau a rendu compte de leur résultat par voie de circulaire, mais la plupart sont encore pendantes et nous attendons pour leur donner suite d'avoir recueilli les réponses des divers Offices.

En dehors de l'étude sur la législation télégraphique dont nous avons

d'ailleurs fait double emploi avec la grande et belle carte que publie et révise périodiquement l'administration des télégraphes allemands. Toutefois, pour donner, dans le cadre restreint que nous nous sommes tracé, des renseignements aussi complets que possible, nous avons placé dans une des feuilles, sur un carton spécial, un planisphère en proportions réduites, qui reproduit toutes les grandes lignes télégraphiques du monde.

Des épreuves de cette carte ont été adressés à toutes les Administrations et Compagnies, dans le courant du mois de Novembre dernier, pour qu'elles y fissent elles-mêmes figurer leurs réseaux, dans les conditions d'uniformité indiquée par la circulaire du Bureau international qui accompagnait cet envoi. Nous attendons le retour de ces pièces qui n'a encore été effectué qu'en partie, pour procéder au tirage définitif.

Les sommes payées pour cette publication, dans le courant de l'exercice 1872, se décomposent ainsi:

A compte pour le dessin et la gravure	500 ^f 00 ^c
Achat du papier pour les épreuves et le tirage définitif	1404.50
Mise en couleur des pierres et impression des épreuves	148.00
	<hr/>
	2052 ^f 50 ^c

Ce travail n'étant encore qu'en cours d'exécution, il n'existe naturellement pas de recette correspondante pour l'exercice de 1872.

VI. Enquêtes Administratives

Comme les années précédentes, le Bureau a dû procéder, en 1872 à quelques enquêtes administratives ayant pour objet, soit des propositions tendant à modifier certaines prescriptions du Règlement de service annexé à la Convention, soit des études d'intérêt général. Quelques unes de ces enquêtes ont pu être liquidées dans le courant même de l'année et le Bureau a rendu compte de leur résultat par voie de circulaire, mais la plupart sont encore pendantes et nous attendons pour leur donner suite d'avoir recueilli les réponses des divers Offices.

En dehors de l'étude sur la législation télégraphique dont nous avons

déjà parlé à l'occasion du Journal, aucune des questions soulevées n'a présenté un caractère d'intérêt exceptionnel sur lequel il convienne de s'arrêter.

VII. Travaux relatifs à la Conférence de Rome.

En chargeant le Bureau international de pourvoir aux travaux préparatoires et à l'impression des procès-verbaux et des actes des Conférences, la Conférence de Rome a demandé que cette mesure ne fût pas seulement prise en vue de l'avenir, mais qu'elle reçût son application immédiate en ce qui concerne la réunion de Rome elle-même.

Notre rapport de gestion de l'année dernière a déjà fait connaître la part prise par le Bureau international dans la coordination et la publication des propositions des différents États, ainsi que le rôle qu'il a rempli auprès des Conférences. Nous nous abstiendrons donc d'y revenir ici, bien que ces questions soit communes aux deux années, puisque la Conférence de Rome a prolongé ses délibérations jusqu'au 14 Janvier 1872, et nous nous bornerons à parler des travaux du Bureau qui en ont suivi la clôture.

Ces travaux ont consisté, d'abord, dans l'envoi de l'édition de la Convention et de ses annexes publiée par le Ministère des affaires étrangères d'Italie, envoi que nous avons adressé à tous les Offices avec la liste des errata et modifications et, en second lieu, dans l'impression de l'édition définitive.

Ce travail n'a peut-être pas été conduit aussi rapidement que nous l'aurions désiré, mais la chose tient à plusieurs causes différentes. D'abord, nous avons dû attendre pour le commencer le texte officiel de la Convention publié par le gouvernement italien, dont nous ne possédions qu'une copie ne présentant pas les caractères d'authenticité voulus, ensuite pour un ouvrage de cette importance, l'imprimerie à laquelle nous nous sommes adressés et qui est, croyons-nous, celle qui offre le plus de ressources à Berne, ne possédait pas tous les caractères nécessaires et a dû en

déjà parlé à l'occasion du Journal, aucune des questions soulevées n'a présenté un caractère d'intérêt exceptionnel sur lequel il convienne de s'arrêter.

VII. Travaux relatifs à la Conférence de Rome

En chargeant le Bureau international de pourvoir aux travaux préparatoires et à l'impression des procès-verbaux et des actes des Conférences, la Conférence de Rome a demandé que cette mesure ne fût pas seulement prise en vue de l'avenir, mais qu'elle reçût son application immédiate en ce qui concerne la réunion de Rome elle-même.

Notre rapport de gestion de l'année dernière a déjà fait connaître la part prise par le Bureau international dans la coordination et la publication des propositions des différents Etats, ainsi que le rôle qu'il a rempli auprès des Conférences. Nous nous abstenons donc d'y revenir ici, bien que ces questions soient communes aux deux années, puisque la Conférence de Rome a prolongé ses délibérations jusqu'au 14 Janvier 1872, et nous nous bornerons à parler des travaux du Bureau qui en ont suivi la clôture.

Ces travaux ont consisté, d'abord, dans l'envoi de l'édition de la Convention et de ses annexes publiée par le Ministre des affaires étrangères d'Italie, envoi que nous avons adressé à tous les Offices avec la liste des errata et modifications et, en second lieu, dans l'impression de l'édition définitive.

Ce travail n'a peut-être pas été conduit aussi rapidement que nous l'aurions désiré, mais la chose tient à plusieurs causes différentes. D'abord, nous avons dû attendre pour le commencer le texte officiel de la Convention publié par le Gouvernement italien, dont nous ne possédions qu'une copie ne présentant pas les caractères d'authenticité voulus, ensuite pour un ouvrage de cette importance, l'imprimerie à laquelle nous nous sommes adressés et qui est, croyons-nous, celle qui offre le plus de ressources à Berne, ne possédait pas tous les caractères nécessaires et a dû en

faire fondre de nouveau; enfin les travaux d'impression ont subi quelques arrêts par suite des retards apportés dans la fabrication et la livraison du papier dont la quantité nécessaire a dépassé les prévisions primitives. Si l'on veut ^{bien} considérer d'abord, que sous le rapport du matériel et de la main d'œuvre, Berne n'offre pas les mêmes ressources qu'une grande capitale; ensuite qu'il s'agissait d'un volume contenant 87 feuilles en 4°, soit près de 700 pages d'impression, et enfin que son exécution, au point de vue de la correction typographique, réclamait les plus grands soins, l'on arrivera facilement à s'expliquer les délais qui ont entraînés cette publication. Elle n'a été terminée qu'au commencement de Décembre et la répartition en a été faite immédiatement entre tous les Offices.

Pour le format et la distribution matérielle de cet ouvrage, nous avons cherché à nous conformer autant que possible aux dispositions suivies à Paris et à Vienne dans la publication des actes des Conférences précédentes. Mais, afin de rendre les recherches plus faciles et sur le désir qui nous en avait été exprimé, nous avons placé à la fin du volume un répertoire alphabétique des matières que ne contenaient pas les publications antérieures de même nature.

Enfin, dans une feuille tirée à part, mais dans le même format, nous avons dressé un tableau des différences entre les textes de l'édition de Rome et de celle de Berne, provenant des incorrections typographiques ou autres qui avaient été rectifiées dans cette dernière.

Les frais de cette publication se sont élevés à la somme totale de 6652 francs, à savoir:

Impression et papier pour 500 exemplaires	6004 ^f 70 ^c
Brochure	600. 00.
Caisses pour les expéditions	48. 10.

Total 6652: 80.

Le chiffre divisé par 500 exemplaires donnerait exactement pour le coût de chaque exemplaire 13 francs 3056 dix-millièmes. Afin de

faire fondre de nouveaux; enfin les travaux d'impression ont subi quelques arrêts par suite des retards apportés dans la fabrication et la livraison du papier dont la quantité nécessaire a dépassé les prévisions primitives. Si l'on veut bien considérer d'abord, que sous le rapport du matériel et de la main d'oeuvre, Berne n'offre pas les mêmes ressources qu'une grande capitale, ensuite qu'il s'agissait d'un volume contenant 87 feuilles en 4°, soit près de 700 pages d'impression, et enfin que son exécution, au point de vue de la correction typographique, réclamait les plus grands soins, l'on arrivera facilement à s'expliquer les délais qu'a entraînés cette publication. Elle n'a été terminée qu'au commencement de Décembre et la répartition en a été faite immédiatement entre tous les Offices.

Pour le format et la distribution matérielle de cet ouvrage, nous avons cherché à nous conformer autant que possible aux dispositions suivies à Paris et à Vienne dans la publication des actes des Conférences précédentes. Mais, afin de rendre les recherches plus faciles et sur le désir qui nous en avait été exprimé, nous avons placé à la fin du volume un répertoire alphabétique des matières que ne contenaient pas les publications antérieures de même nature.

Enfin, dans une feuille tirée à part, mais dans le même format, nous avons dressé un tableau des différences entre les textes de l'édition de Rome et de celle de Berne, provenant des incorrections typographiques ou autres qui avaient été rectifiées dans cette dernière.

Les frais de cette publication se sont élevés à la somme totale de 6654 francs, à savoir:

Impression et papier pour 500 exemplaires	6004 ^f 70 ^c
Brochure	600.00
Caisses pour les expéditions	<u>48.10</u>
Total	6652.80

Ce chiffre divisé par 500 exemplaires donnerait exactement pour le coût de chaque exemplaire 13 francs 3056 dix millièmes. Afin de

n'opérer que sur des nombres faciles, nous avons fixé ce prix à 13^f 50^c.

Sur les 500 exemplaires, il en avait été distribué, jusqu'au 1^{er} Janvier 1873, 285, à savoir

Répartition gratuite entre les Administrations	180
Invois personnels aux Chefs d'Administration et aux délégués de la Conférence de Rome	64
Demandés par les Compagnies	<u>41</u>
Total	285

Il restait donc au premier Janvier, encore 215 exemplaires sur lesquels le Bureau est obligé d'en garder un nombre assez considérable, d'une part, pour son service propre et, ensuite, et surtout pour les besoins de la prochaine conférence. Mais, en calculant largement ces exigences, il se trouvait encore à cette date au moins 150 exemplaires qui peuvent être mis à la disposition des offices qui en désireraient, en dehors de ceux que leur attribue la répartition ordinaire.

La somme ci-dessus indiquée pour le prix de la publication des actes de la Conférence de Rome ne constitue pas, d'ailleurs, la seule dépense relative à cette réunion qui doit être portée sur les comptes de l'exercice de 1872. Comme, l'a fait connaître déjà notre rapport de gestion de l'année dernière, sur la totalité des dépenses faites à Rome pour l'impression des procès-verbaux, propositions, rapports et autres pièces accessoires, il n'a été soldé en 1871 qu'un à-compte de 600 francs et il restait à reporter sur l'exercice de 1872 une somme de 2699 francs.

Nous avons en outre, à supporter quelques autres dépenses de différente nature que fait ressortir le tableau ci-joint où nous avons réuni la totalité des frais afférents à cette rubrique.

Solde des frais d'impression faits à Rome pour le compte des Conférences	2699
Frais de loyer, d'éclairage et de chauffage de la pièce affectée au service du bureau à Rome	<u>277</u>
Transport	2976 ^f

n'opérer que sur des nombres faciles, nous avons fixé ce prix à 13^f50^c.

Sur les 500 exemplaires, il en avait été distribué, jusqu'au 1^{er} Janvier 1873, 285, à savoir

Répartition gratuite entre les Administrations	180
Envois personnels aux Chefs d'Administration et aux délégués de la Conférence de Rome	64
Demandés par les Compagnies	<u>41</u>
Total	285

Il restait donc au premier Janvier encore 215 exemplaires sur lesquels le Bureau est obligé d'en garder un nombre assez considérable, d'une part, pour son service propre et, ensuite et surtout pour les besoins de la prochaine conférence. Mais, en calculant largement ces exigences, il se trouvait encore à cette date au moins 150 exemplaires qui peuvent être mis à la disposition des offices qui en désireraient, en dehors de ceux que leur attribue la répartition ordinaire.

La somme ci-dessus indiquée pour le prix de la publication des actes de la Conférence de Rome ne constitue pas, d'ailleurs, la seule dépense relative à cette réunion qui doit être portée sur les comptes de l'exercice de 1872. Comme l'a fait connaître déjà notre rapport de gestion de l'année dernière, sur la totalité des dépenses faites à Rome pour l'impression des procès-verbaux, propositions, rapports et autres pièces accessoires, il n'a été soldé en 1871 qu'un à-compte de 600 francs, et il restait à reporter sur l'exercice de 1872 une somme de 2699 francs.

Nous avons eu en outre, à supporter quelques autres dépenses de différente nature que fait ressortir le tableau ci-joint où nous avons réuni la totalité des frais afférents à cette rubrique.

Solde des frais d'impression faits à Rome pour le compte des Conférences	2699
Frais de loyer, d'éclairage et de chauffage de la pièce affectée au service du bureau à Rome	<u>277</u>
Transport	2976 ^f

Report 1976.

Transport de Rome à Berne des documents relatifs aux Conférences, en plusieurs envois	221.85.
Tirage spécial de la brochure de M. Culley	64.50.
Port et expédition des envois aux différentes offices d'actes relatifs aux Conférences	80.85.
Publication définitive des documents	<u>6652.80.</u>
	<u>9996.00.</u>

Quant aux recettes, elles sont peu considérables et ne se composent que des deux objets suivants:

- 1° Bénéfice sur le change de l'or en papier italien pour le paiement de la somme de 3299 due à l'imprimeur de Rome 187.50.
- 2° Prix des 41 exemplaires des actes de Rome adressés aux compagnies sur leur demande 553.50

Total 741⁵.00.

Mais il convient de faire observer que les 150 volumes des actes restant disponibles au 1^{er} janvier de cette année représentent une valeur nominale de 2025⁵., et qu'il en sera certainement, comme la chose a déjà eu lieu depuis le commencement de l'année, demandé un certain nombre dont le prix viendra en déduction des frais généraux de l'exercice suivant.

VIII. Projet de codification nouvelle de la Convention.

Nous mentionnons seulement pour mémoire cet objet spécial des travaux du Bureau. La Conférence de Rome amenée, dans le cours de ses délibérations, à reconnaître que le texte de la Convention contenait un grand nombre de prescriptions d'une nature toute réglementaire, ce qui avait l'inconvénient d'en rendre les dispositions plus compliquées, mais, d'un autre côté, jugeant difficile de procéder immédiatement et sans études préalables, à une refonte complète, a chargé le Bureau international de préparer pour les prochaines Conférences un projet de codification plus simple qui doit être soumis à tous les Offices une année à l'avance.

	Report	2976 ^f
Transport de Rome à Berne des documents relatifs aux Conférences, en plusieurs envois		221.85
Tirage spécial de la brochure de M. Culley		64.50
Port et expédition des envois aux différentes offices d'actes relatifs aux Conférences		80.85
		<hr/>
Publication définitive des documents		6652.80
		<hr/>
		9996.00

Quant aux recettes, elles sont peu considérables et ne se composent que des deux objets suivants.

1°	Bénéfice sur le change de l'or en papier italien pour le paiement de la somme de 3299 dûe à l'imprimeur de Rome	187.50
2°	Prix des 41 exemplaires des actes de Rome adressés aux compagnies sur leur demande	553.50
		<hr/>
	Total	741 ^f 00 ^c

Mais il convient de faire observer que les 150 volumes des actes restant disponibles au 1^{er} Janvier de cette année représentent une valeur nominale de 2025^f, et qu'il en sera certainement, comme la chose a déjà eu lieu depuis le commencement de l'année, demandé un certain nombre dont le prix viendra en déduction des frais généraux de l'exercice suivant.

VIII. Projet de codification nouvelle de la Convention

Nous mentionnons seulement pour mémoire cet objet spécial des travaux du Bureau. La Conférence de Rome amenée, dans le cours de ses délibérations, à reconnaître que le texte de la Convention contenait un grand nombre de prescriptions d'une nature toute réglementaire, ce qui avait l'inconvénient d'en rendre les dispositions plus compliquées, mais, d'un autre côté, jugeant difficile de procéder immédiatement et sans études préalables, à une refonte complète, a chargé le Bureau international de préparer pour les prochaines Conférences un projet de codification plus simple qui doit être soumis à tous les Offices une année à l'avance.

C'est là un travail qui jus qu'à ce jour n'a pas présenté un caractère d'urgence et qui demande de mûres réflexions. Les occupations ordinaires du Bureau ne lui ont encore permis que d'y penser d'une manière générale, avant d'entrer dans la voie de l'exécution.

IX. Comptes de l'année.

Pour terminer ce rapport, il nous reste à faire connaître quelles ont été les dépenses et les recettes du Bureau pendant l'exercice de 1872 et à établir, d'après ces résultats, le montant de la part contributive afférente à chacun des Offices contractants.

Ces renseignements sont fournis par le Tableau ci-après qui indique, en face des sommes prévues par le budget arrêté par le Conseil fédéral, le montant réel des dépenses ou des recettes effectuées. Il ne nous a pas été possible d'y faire figurer, comme élément de comparaison, les comptes de l'année précédente, car à la suite de la reconstitution du Bureau survenue dans le mois de Mai dernier, les rubriques des budgets des deux exercices ne concordent plus ensemble. Mais dans les explications que nous donnons sur chaque article, à la suite du Tableau précité, nous avons autant que possible rap. pelé les résultats correspondants de 1871.

Tableau

C'est là un travail qui jusqu'à ce jour n'a pas présenté un caractère d'urgence et qui demande de mûres réflexions. Les occupations ordinaires du Bureau ne lui ont encore permis que d'y penser d'une manière générale, avant d'entrer dans la voie de l'exécution.

IX. Comptes de l'année

Pour terminer ce rapport, il nous reste à faire connaître quelles ont été les dépenses et les recettes du Bureau pendant l'exercice de 1872 et à établir, d'après ces résultats, le montant de la part contributive afférente à chacun des Offices contractants.

Ces renseignements sont fournis par le tableau ci-après qui indique, en face des sommes prévues par le budget arrêté par le Conseil fédéral, le montant réel des dépenses ou des recettes effectuées. Il ne nous a pas été possible d'y faire figurer, comme élément de comparaison, les comptes de l'année précédente, car à la suite de la reconstitution du Bureau survenue dans le mois de Mai dernier, les rubriques des budgets des deux exercices ne concordent plus ensemble. Mais dans les explications que nous donnons sur chaque article, à la suite du tableau précité, nous avons autant que possible rappelé les résultats correspondant de 1871.

Tableau des dépenses et des recettes du Bureau international pour l'exercice de 1873.

Objets.	Sommes prévues au Budget.		Dépenses réelles.		
	F.	C.	F.	C.	
<u>A. Dépenses.</u>					
I. Traitements	23058	-	22835	-	
II. Frais de voyage	500	-	"	"	
III. Frais de bureau: Fournitures de bureau, imprimées (journal, statistique, nomenclature, tarif général, carte, notifications etc), reliures, éclairage, chauffage, frais de port, d'affranchissement et d'expédition.	19155	-	20157	34	
IV. Locaux. -oyer et entretien	890	-	911	85	
V. Matériel de bureau. - Acquisition de livres, cartes, journaux. - Achat et entretien du mobilier	700	-	1150	37	
VI. Solde passif de 1871	31	-	31	-	
VII. Prise en charge des frais généraux des parts contributives dont le paiement est arriéré	2450	-	2450	-	
VIII. Frais spéciaux des Conférences: Impressions pendant les Conférences, frais de transport de documents, de location, impression définitive des actes	9216	-	9996	-	
Total		56,000	-	57531	56
<u>B. Recettes.</u>					
I. Solde actif de l'année précédente	"		"		
II. Divers: Remboursements, trop reçu pour port, etc.	20		421	50	
III. Produit de la vente d'imprimés	15480	-	15998	19	
IV. Remboursement des Compagnies	500	-	428	39	
V. Produits des opérations ou vente de documents relatifs aux Conférences	non prévu.		741	-	
Total		16000	-	17.589	08

Tableau des dépenses et des recettes du Bureau international
pour l'exercice de 1873

Objets	Sommes prévues au Budget		Dépenses réelles	
	F.	C.	F.	C.
<u>A. Dépenses</u>				
I. Traitements	23058	–	22835	–
II. Frais de voyage	500	–	"	"
III. Frais de bureau: Fournitures de bureau, imprimées (journal, statistique, nomenclature, tarif général, carte, notifications, etc.), reliures, éclairage, chauffage, frais de port, d'affranchissement et d'expédition	19155	–	20157	34
IV. Locaux – Loyer et entretien	890	–	911	85
V. Matériel de bureau – Acquisition de livres, cartes, journaux – Achat et entretien du mobilier.	700	–	1150	37
VI. Solde passif de 1871	31	–	31	–
VII. Prise en charge des frais généraux des parts contributives dont le paiement est arriéré	2450	–	2450	–
VIII. Frais spéciaux des Conférences: Impressions pendant les Conférences, frais de transport de documents, de location, impression définitive des actes	9216	–	9996	–
Totaux	56000	–	57531	56
<u>B. Recettes</u>				
I. Solde actif de l'année précédente	"		"	
II. Divers: Remboursements, trop reçu pour port, etc.	20		421	
III. Produit de la vente d'imprimés	15480	–	15998	
IV. Remboursement des Compagnies	500	–	428	
V. Produits des opérations ou vente de documents relatifs aux Conférences	non prévu		741	–
Totaux	16000	–	17589	08

	<u>Récapitulation.</u>	<u>Budget.</u>	<u>Comptes réels.</u>
Dépenses		56,000. -	57,531. 56.
Recettes		16,000. -	<u>17,589. 08.</u>
Reste au compte des frais généraux		40,000. -	39,942. 48.

Comme ce tableau le fait ressortir, le total des dépenses réellement effectuées a dépassé de 1531 ^f 56^c le chiffre prévu par le budget, mais comme, d'un autre côté, les recettes excèdent de 1589 ^f 08^c les prévisions budgétaires, la somme à mettre au compte de frais généraux est, en réalité de 57 ^f 52^c inférieure à la somme prévue par le Conseil fédéral.

Le détail des différentes rubriques donne lieu aux observations suivantes:

1° Pour les traitements, la dépense est restée inférieure de 223 francs aux prévisions du budget, et elle a dépassé de 9931 ^f - les chiffres correspondants de 1871. Cette différence s'explique facilement, par suite de la nomination d'un Directeur spécial à partir du 1^{er} juin 1872, de l'augmentation à la même date du traitement du personnel, notamment du secrétaire, et de l'attribution à cette rubrique des sommes allouées, à titre d'indemnité, pendant les cinq premiers mois de l'année au Directeur de ce bureau, tant pour rémunérer sa coopération que pour le couvrir des frais de loyer et de bureaux qui étaient alors à sa charge.

2° La seconde rubrique consacrée aux frais de voyage ne porte aucune dépense pour 1872. Par suite de la réunion de Rome, les frais de la rubrique correspondante en 1871 s'étaient élevés à 2409 francs. La comparaison des deux années fait donc ressortir pour 1872 une différence en moins de 2409 francs par rapport à l'année précédente et de 500 francs par rapport aux prévisions du budget.

3° La troisième rubrique comprend un assez grand nombre d'objets différents dont le détail est indiqué par le tableau ci-après :

	<u>Récapitulation</u>	<u>Budget</u>	<u>Comptes réels</u>
Dépenses		56,000	57,531.56
Recettes		16,000	17,589.08
	Reste au compte des frais généraux	40,000	39,942.48

Comme ce tableau le fait ressortir, le total des dépenses réellement effectuées a dépassé de 1531^f56^c le chiffre prévu par le budget, mais comme, d'un autre côté, les recettes excèdent de 1589^f08^c les prévisions budgétaires, la somme à mettre au compte de frais généraux est, en réalité de 57^f52^c inférieure à la somme prévue par le Conseil fédéral.

Le détail des différentes rubriques donne lieu aux observations suivantes:

1° Pour les traitements, la dépense est restée inférieure de 223 francs aux prévisions du budget, et elle a dépassé de 9931 f. les chiffres correspondants de 1871. Cette différence s'explique facilement, par suite de la nomination d'un Directeur spécial à partir du 1^{er} Juin 1872, de l'augmentation à la même date du traitement du personnel, notamment du secrétaire, et de l'attribution à cette rubrique des sommes allouées, à titre d'indemnité, pendant les cinq premiers mois de l'année au Directeur de ce bureau, tant pour rémunérer sa coopération que pour le couvrir des frais de loyer et de bureaux qui étaient alors à sa charge.

2° La seconde rubrique consacrée aux frais de voyage ne porte aucune dépense pour 1872. Par suite de la réunion de Rome, les frais de la rubrique correspondante en 1871 s'étaient élevés à 2409 francs. La comparaison des deux années fait donc ressortir pour 1872 une différence en moins de 2409 francs par rapport à l'année précédente et de 500 francs par rapport aux prévisions du budget.

3° La troisième rubrique comprend un assez grand nombre d'objets différents dont le détail est indiqué par le tableau ci-après:

	<u>Prévisions.</u>	<u>Comptes réels.</u>
1° Frais de bureau	500.	326.05.
2° Imprimés :		
a. Journal	3600.	4083.46.
b. Nomenclature	10,700.	10407.20.
c. Statistique	100.	"
d. Tarif général	"	"
e. Carte télégraphique	1675.	2052.50.
f. Imprévus	300.	691.25.
g. Autographes	700.	974.80.
3° Reliures	180.	304.05.
4° Éclairage, depuis le 1 ^{er} Juin	50.	40.70.
5° Chauffage d ^s	350.	350.-.
6° Divers :		
a. frais d'affranchissement	400.	399.08.
b. emballage & expéditions	250.	178.25.
c. Service (depuis le 1 ^{er} Juin)	<u>350.</u>	<u>350.-.</u>
Total	19,155.	20,157.34.

Nous avons déjà donné dans le cours de ce rapport des détails sur les dépenses relatives au Journal, à la Nomenclature et à la carte télégraphique. Les autres objets s'expliquent d'eux-mêmes, à l'exception de celui qui figure sous la rubrique 2.-f. (Imprévus) sur lequel nous devons donner quelques explications. Sa dépense de cette rubrique n'est, en réalité, que de 272^f.50. à savoir:

Frais de tirage spécial de la législation belge	42.50.
Reliure pour le compte de la Suisse de 200 nomenclatures	<u>230.00.</u>
	272.50.

L'excédant, soit 418^f.75^c, n'est qu'une inscription pour ordre. C'est une somme qui a été portée par erreur, pour un paiement déjà effectué, au compte des dépenses, et qui est balancée par un chiffre correspondant inscrit aux recettes.

Les dépenses de 1872 sous cette rubrique dépassent de 1002 francs 34^c.

	<u>Prévisions</u>	<u>Comptes réels</u>
1° Frais de bureau	500	326.05
2° Imprimés: a. Journal	3600	4083.46
b. Nomenclature	10,700	10407.20
c. Statistique	100	"
d. Tarif général	"	"
e. Carte télégraphique	1675	2052.50
f. Imprévus	300	691.25
g. Autographies	700	974.80
3° Reliures	180	304.05
4° Eclairage, depuis le 1 ^{er} Juin	50	40.70
5° Chauffage "	350	350.00
6° Divers: a. frais d'affranchissement	400	399.08
b. Emballage & expéditions	250	178.25
c. Service (depuis le 1 ^{er} Juin)	350	350.00
Totaux	19155	20157.34

Nous avons déjà donné dans le cours de ce rapport des détails sur les dépenses relatives au Journal, à la Nomenclature et à la carte télégraphique. Les autres objets s'expliquent d'eux-mêmes, à l'exception de celui qui figure sous la rubrique 2° f. (Imprévus) sur lequel nous devons donner quelques explications. La dépense de cette rubrique n'est, en réalité, que de 272^f50. à savoir:

Frais de tirage spécial de la législation belge	42.50
Reliure pour le compte de la Suisse de 200 nomenclatures	230.00
	272.50

L'excédant, soit 418^f75^c, n'est qu'une inscription pour ordre. C'est une somme qui a été portée par erreur, pour un paiement déjà effectué, au compte des dépenses, et qui est balancée par un chiffre correspondant inscrit aux recettes.

Les dépenses de 1872 sous cette rubrique dépassent de 1002 francs 34^c

les prévisions du budget, mais pour la raison que nous venons d'expliquer, l'excédant n'est en réalité que de 583^f 34^c.

4° Les dépenses du loyer se décomposent ainsi :

Loyer à partir du 1 ^{er} Juin du local affecté au Bureau (7 mois à raison de 1500 fr. par an)	875.00.
Sous-location d'un boissier (6 mois à raison de 50 ^f par an)	25.00.
Dépenses locatives d'entretien	11.85.
	<hr/>
	911.85.

L'excédant sur les prévisions est de 21^f 85^c.

5° La rubrique du matériel comprend les achats de mobilier, de livres de cartes, les abonnements aux journaux etc. ainsi que les réparations et les dépenses d'entretien du mobilier. L'élévation des frais de cette année provient de l'achat de plusieurs meubles fournis pour pouvoir caser plus facilement les documents que le Bureau international conserve et dont la quantité devient de plus en plus considérable ainsi que de l'appropriation d'une nouvelle pièce pour un des employés du Bureau. La dépense réelle s'étant élevée à 1150^f 37^c l'excédant sur les 700 francs prévus par le budget est de 450 fr. 57^c.

Pour ces trois dernières rubriques, la comparaison avec les comptes de 1871 n'est pas possible, ces différents objets n'étant pas alors compris dans des rubriques spéciales ou figurant, en partie, dans l'indemnité fixe allouée au Directeur par intérim.

6° En 1871, la dépense totale s'était élevée à 32085 francs, ce qui aurait donné rigoureusement pour l'unité de dépense qui sert de base à la répartition 94^f 0909. . . . Pour simplifier les comptes, cette unité a été fixée seulement à 94^f. - Il en est résulté un solde passif de 31 francs qui constitue la dépense de cette rubrique.

7° Sous ce titre est comprise le paiement des parts contributives arriérées. Depuis la création du Bureau international, un des Etats contractants n'a payé encore aucune de ses parts contributives. Jusqu'à présent, la Confédération avait supporté le découvert qui en résultait, mais cette

les prévisions du budget, mais pour la raison que nous venons d'expliquer, l'excédant n'est en réalité que de 583^f34^{cs}.

4: Les dépenses du loyer se décomposent ainsi:

Loyer à partir du 1 ^{er} Juin du local affecté au Bureau (7 mois à raison des 1500 frs. par an)	875.00
Sous-location d'un boissier (6 mois à raison de 50 ^f par an)	25.00
Dépenses locatives d'entretien	11.85
	911.85

L'excédant sur les prévisions est de 21^f85^c.

5^o La rubrique du matériel comprend les achats de mobilier, de livres de cartes, les abonnements aux journaux etc. ainsi que les répartitions et les dépenses d'entretien du mobilier. L'élévation des frais de cette année provient de l'achat de plusieurs meubles fournis pour pouvoir caser plus facilement les documents que le Bureau international conserve et dont la quantité devient de plus en plus considérable ainsi que de l'appropriation d'une nouvelle pièce pour un des employés du Bureau. La dépense réelle s'étant élevée à 1150^f37^c l'excédant sur les 700 francs prévus par le budget est de 450 fr. 57^c.

Pour ces trois dernières rubriques, la comparaison avec les comptes de 1871 n'est pas possible, ces différents objets n'étant pas alors compris dans des rubriques spéciales ou figurant, en partie, dans l'indemnité fixe allouée au Directeur par interim.

6^o En 1871, la dépense totale s'était élevée à 32085 francs, ce qui aurait donné rigoureusement pour l'unité de dépense qui sert de base à la répartition 94^f0909... Pour simplifier les comptes, cette unité a été fixée seulement à 94^f. Il en est résulté un solde passif de 31 francs qui constitue la dépense de cette rubrique.

7^o Sous ce titre est compris le paiement des parts contributives arriérées. Depuis la création du Bureau international, un des Etats contractants n'a payé encore aucune de ses parts contributives. Jusqu'à présent, la Confédération avait supporté le découvert qui en résultait, mais cette

situation ne pouvait se prolonger et il devenait nécessaire de lui rembourser ses avances. En conséquence, le Bureau international a pris à la charge des dépenses communes les trois parts contributives arriérées, à savoir :

Pour l'année 1869	850 ^f
" 1870	660.
" 1871	<u>940.</u>
Total	2450.

Après avoir épuisé toutes les réclamations par la voie administrative, le Conseil fédéral s'est déterminé, d'ailleurs, à poursuivre le recouvrement de cette somme par l'intermédiaire de ses représentants diplomatiques et aussitôt qu'il aura été effectué, il sera porté en recettes au compte des Offices, en déduction des frais généraux. Cette dépense n'est donc de la sorte qu'une avance faite par l'ensemble des Etats pour ne pas laisser la Confédération plus longtemps à découvert.

8° Nous avons donné déjà le détail des dépenses concernant la Conférence de Rome, nous n'avons donc pas à y revenir ici, si ce n'est pour relever que la dépense réelle excède de 780 francs les prévisions du budget. Cela tient à ce que la publication définitive des documents a formé un volume plus fort qu'on ne l'avait calculé et que par conséquent les frais en ont été plus élevés en proportion.

Maintenant, en ce qui concerne les recettes, elles sont classées sous cinq rubriques distinctes :

1° La première relative au solde actif de l'année précédente ne trouve pas son application pour 1872 puis qu'au contraire les comptes de 1871 ont été liquidés avec un solde passif de 31 francs. En 1871, il n'y avait pas eu non plus de recette à ce titre.

2° Les recettes diverses avaient été en 1871 de 20^f75^c et les prévisions du budget les évaluaient à 20 francs. En 1872, elles n'auraient été en réalité que de 2^f75^c mais nous y avons inscrit pour ordie le remboursement des 418^f75^c portés en double emploi dans les dépenses, en sorte que l'excédent est de 400^f75^c sur les recettes correspondantes de 1871 et de 401^f50.

situation ne pouvait se prolonger et il devenait nécessaire de lui rembourser ses avances. En conséquence, le Bureau international a pris à la charge des dépenses communes les trois parts contributives arriérées, à savoir:

Pour l'année 1869	850 ^f
" 1870	660
" 1871	940
	<hr/>
Total	2450

Après avoir épuisé toutes les réclamations par la voie administrative, le Conseil fédéral s'est déterminé, d'ailleurs, à poursuivre le recouvrement de cette somme par l'intermédiaire de ses représentants diplomatiques et aussitôt qu'il aura été effectué, il sera porté en recettes au compte des Offices, en déduction des frais généraux. Cette dépense n'est donc de la sorte qu'une avance faite par l'ensemble des Etats pour ne pas laisser la Confédération plus longtemps à découvert.

8° Nous avons donné déjà le détail des dépenses concernant la Conférence de Rome, nous n'avons donc pas à y revenir ici, si ce n'est pour relever que la dépense réelle excède de 780 francs les prévisions du budget. Cela tient à ce que la publication définitive des documents a formé un volume plus fort qu'on ne l'avait calculé et que par conséquent les frais en ont été plus élevés en proportion.

Maintenant, en ce qui concerne les recettes, elles sont classées sous cinq rubriques distinctes:

1° La première relative au solde actif de l'année précédente ne trouve pas son application pour 1872 puisqu'au contraire les comptes de 1871 ont été liquidés avec un solde passif de 31 francs. En 1871, il n'y avait pas eu non plus de recette à ce titre.

2° Les recettes diverses avaient été en 1871 de 20^f75^c et les prévisions du budget les évaluaient à 20 francs. En 1872, elles n'auraient été en réalité que de 2^f75^c mais nous y avons inscrit pour ordre le remboursement des 418^f75^c portés en double emploi dans les dépenses, en sorte que l'excédent est de 400^f75^c sur les recettes correspondantes de 1871 et de 401^f50

sur les prévisions du budget.

3° Les produits de la vente des imprimés comprennent les détails suivants:

	Prévision.	Recette réelle.
Journal	4.200.	4606. 89.
Nomenclature	11.200.	11108. 80.
Statistique	20.	10. - .
Tarif général	"	"
Carte télégraphique	"	"
Imprimés. Commandes spéciales	<u>60.</u>	<u>272. 50.</u>
	15.480.	15.998. 19.

Nous avons déjà fait connaître le détail de ces recettes pour ce qui concerne le Journal, la Nomenclature et la Statistique, en traitant de ces objets spéciaux. Quant aux recettes désignées sous la dénomination d'imprimés, elles consistent dans les sommes dues pour les deux objets suivants, mentionnés au compte des dépenses

Tirage spécial de la législation belge	42. 50.
Reliure de 200 nomenclatures pour la Suisse	<u>230. 00.</u>
	272. 50.

L'excédant de cette rubrique sur les prévisions du budget est, comme on le voit, de 518^f 19^c.

4° La quatrième rubrique comprend un élément de recettes nouveau.

Aux Conférences de Rome les Compagnies sous-marines unies avaient proposé de concourir aux frais généraux du Bureau international.

La Conférence voulant laisser à ce Bureau son caractère d'une institution des Administrations gouvernementales a repoussé cette proposition, mais elle a décidé que les Compagnies devaient payer, d'après leur prix de revient, les documents qui leur étaient fournis. Pour le Journal, la nomenclature, la statistique, la carte etc., ces fournitures sont inscrites aux objets correspondants, mais il ne pouvait en être de même pour les circulaires, les notifications ou autres et les documents divers expédiés aux Compagnies par le Bureau.

sur les prévisions du budget.

3° Les produits de la vente des imprimés comprennent les détails suivants:

	Prévision	Recette réelle
Journal	4200	4606.89
Nomenclature	11200	11108.80
Statistique	20	10.00
Tarif général	"	"
Carte télégraphique	"	"
Imprévus. Commandes spéciales	60	272.50
	<hr/>	<hr/>
	15480	15.998.19

Nous avons déjà fait connaître le détail de ces recettes pour ce qui concerne le Journal, la Nomenclature et la statistique, en traitant de ces objets spéciaux. Quant aux recettes désignées sous la dénomination d'imprévus, elles consistent dans les sommes dues pour les deux objets suivants, mentionnés au compte des dépenses.

Tirage spécial de la législation belge	42.50.
Reliure de 200 nomenclatures pour la Suisse	230.00
	<hr/>
	272.50

L'excédant de cette rubrique sur les prévisions du budget est, comme on le voit, de 518^f19^c.

4° La quatrième rubrique comprend un élément de recettes nouveau. Aux Conférences de Rome les Compagnies sous-marines unies avaient proposé de concourir aux frais généraux du Bureau international. La Conférence voulant laisser à ce Bureau son caractère d'une institution des Administrations gouvernementales a repoussé cette proposition, mais elle a décidé que les Compagnies devaient payer, d'après leur prix de revient, les documents qui leur étaient fournis. Pour le Journal, la nomenclature, la statistique, la carte etc., ces fournitures sont inscrites aux objets correspondants, mais il ne pouvait en être de même pour les circulaires, les notifications ou autres et les documents divers expédiés aux Compagnies par le Bureau.

Pour évaluer ces frais, nous avons établi la dépense en papier et en autographie des circulaires du Bureau et fixés, d'après le nombre d'exemplaire demandé par les Compagnies, la part de chacune de ces fournitures dans la dépense totale, et, nous y avons ajouté les frais d'affranchissement pour l'envoi des divers documents réclamés. Ces évaluations donnent pour chaque Compagnie les résultats suivants :

Compagnies :	
Anglo-American Telegraph	10 ^f 80 ^c
Câble transatlantique français, à Londres et Paris	18. 75.
Great Northern Telegraph	9. 30.
Mediterranean extension Telegraph	18. 68.
Eastern Telegraph	188. 16.
Sous-marines unies p. le trafic au-delà des Indes	146. 10.
Indo-european Telegraph	24. 50.
Submarine Telegraph	10. 50.
Slouys Department	1. 80.
Total	428. 39.

Les prévisions du budget étaient de 500 fs. La différence en moins est donc de 71 f. 61^c.

5: Cette cinquième rubrique n'avait pas été prévue par le Budget. Comme nous l'avons déjà fait connaître plus haut, le détail des recettes qu'elle comprend se compose des deux objets suivants :

Change de l'or en papier italien	187. 50.
Crix de 41 exemplaires des actes des Conférences	553. 50.
Total	741. 50.

En résumé le total des recettes de 1872 a dépassé de 1589^f 08^c les prévisions du budget. En 1871 les recettes n'avaient été que de 4982^f 87^c. L'excédant de 1872 est donc de 12.606^f 21^c.

Si du total des dépenses	57.531 ^f 56.
nous retranchons le montant des recettes	17.589. 08.
la différence	39 942. 48.

Pour évaluer ces frais, nous avons établi la dépense en papier et en autographie des circulaires du Bureau et fixé, d'après le nombre d'exemplaire demandé par les Compagnies, la part de chacune de ces fournitures dans la dépense totale, et, nous y avons ajouté les frais d'affranchissement pour l'envoi des divers documents réclamés. Ces évaluations donnent pour chaque Compagnie les résultats suivants:

Compagnies	
Anglo-American Telegraph	10 ^f 80 ^c
Câble transatlantique français, à Londres et Paris	18.75
Great Northern Telegraph	9.30
Mediterranean extension telegraph	18.68
Eastern Telegraph	188.16
Sous-marines unies p. le trafic au-delà des Indes	146.10
Indo-european Telegraph	24.30
Submarine Telegraph	10.50
Lloyds Department	1.80
Total	428.39

Les prévisions du budget étaient de 500 frs. La différence en moins est donc de 71 fr. 61^c.

5^o Cette cinquième rubrique n'avait pas été prévue par le Budget. Comme nous l'avons déjà fait connaître plus haut, le détail des recettes qu'elle comprend se compose des deux objets suivants:

Change de l'or en papier italien	187.50
Prix de 41 exemplaires des actes des Conférences	553.50
Total	741 ^f 00

En résumé le total des recettes de 1872 a dépassé de 1589^f08^c les prévisions du budget. En 1871 les recettes n'avaient été que de 4982^f87^c. L'excédant de 1872 est donc de 12606^f21^c.

Si du total des dépenses	57531 ^f 56
nous retranchons le montant des recettes	17589.08
la différence	39942.48

représente la somme restée à la charge des frais généraux, qui doit servir de base à l'établissement de la part contributive des différents Offices.

Nous ferons cependant observer que ce chiffre dépasse de beaucoup celui qu'auraient atteint les dépenses normales du Bureau, sans les circonstances particulières qui sont venues surcharger le budget de 1872.

Pour obtenir, en effet, le chiffre réel des frais occasionnés par le travail propre du bureau, il conviendrait d'éliminer, d'abord, les dépenses relatives aux Conférences de Rome que le 1^{er} paragraphe de l'article XXXII du Règlement annexé à la Convention met en dehors du crédit maximum de 50.000 francs attribué annuellement à l'ensemble des frais généraux. En outre, l'on aura remarqué que la prise à la charge des parts contributives arriérées est une dépense accidentelle, plutôt nominale que réelle. Enfin les dépenses sont augmentées encore d'une somme de 31 francs appartenant en fait à l'exercice précédent. Or, si sur le chiffre ci-dessus indiqué

l'on opère ces déductions :

9.996.00.

2.450.00.

31.00.

39.942.^f48^s
12.477.00.

c'est la différence, c'est-à-dire

27.445.48.

qui représente exactement la dépense normale du Bureau pendant le dernier exercice écoulé.

Pour établir maintenant le montant des parts contributives, il se présente une difficulté. Ces parts doivent-elles être calculées, en adoptant pour toute l'année la répartition fixée par le Règlement annexé à la Convention de Rome, ou bien, en prenant pour les 6 premiers mois la répartition de Vienne et en n'introduisant la nouvelle répartition que pour le second semestre.

La Convention révisée à Rome n'étant entrée en vigueur qu'au 1^{er} juillet 1872, ce second mode de procéder serait peut-être plus conforme à la lettre des prescriptions réglementaires. Mais les considérations suivantes

représente la somme restée à la charge des frais généraux, qui doit servir de base à l'établissement de la part contributive des différents Offices.

Nous ferons cependant observer que ce chiffre dépasse de beaucoup celui qu'auraient atteint les dépenses normales du Bureau, sans les circonstances particulières qui sont venues surcharger le budget de 1872.

Pour obtenir, en effet, le chiffre réel des frais occasionnés par le travail propre du bureau, il conviendrait d'éliminer, d'abord, les dépenses relatives aux Conférences de Rome que le 1^{er} paragraphe de l'article XXXII du Règlement annexé à la Convention met en dehors du crédit maximum de 50.000 francs attribué annuellement à l'ensemble des frais généraux. En outre, l'on aura remarqué que la prise à la charge des parts contributives arriérées est une dépense accidentelle, plutôt nominale que réelle. Enfin les dépenses sont augmentées encore d'une somme de 31 francs appartenant en fait à l'exercice précédent. Or, si sur le chiffre ci-dessus indiqué

		39.942 ^f 48 ^c
l'on opère ces défalcatons:	9996.00	
	2450.00	
	31.00	
		12.477.00
c'est la différence, c'est-à-dire		27.445.48

qui représente exactement la dépense normale du Bureau pendant le dernier exercice écoulé.

Pour établir maintenant le montant des parts contributives, il se présente une difficulté. Ces parts doivent-elles être calculées, en adoptant pour toute l'année la répartition fixée par le Règlement annexé à la Convention de Rome, ou bien, en prenant pour les 6 premiers mois la répartition de Vienne et en n'introduisant la nouvelle répartition que pour le second semestre.

La Convention révisée à Rome n'étant entrée en vigueur qu'au 1^{er} Juillet 1972, ce second mode de procéder serait peut-être plus conforme à la lettre des prescriptions réglementaires. Mais les considérations suivantes

nous ont conduits à préférer l'autre système.

La répartition des dépenses de l'année en deux semestres est à peu près impossible dans la pratique, car il y a des travaux qui s'étendent d'un semestre à l'autre et dont le règlement n'indique pas le moment exact de leur exécution. Le Bureau international, par exemple, n'a pas attendu le second semestre pour se préoccuper de l'établissement de la carte dont la Conférence de Rome s'est chargée.

En second lieu, la répartition de Rome est celle qui, en fait, a été forcément appliquée depuis le commencement de l'année pour les envois de documents et l'utilisation générale des travaux du Bureau, car elle répondait seule à l'état réel des choses. D'une part, en effet, des Administrations, comme le Département des Postes britanniques étaient déjà parties contractantes de la Convention, bien qu'elles ne figurassent pas sur la répartition de Vienne, et, de l'autre, des Administrations, telle que celle du Grand-Duché de Bade, avaient déjà cessé d'exister comme Office particulier.

Enfin, la décision de la Conférence qui a chargé le Bureau international des frais d'impressions relatifs à sa réunion semble avoir implicitement admis qu'en ce qui concerne ses travaux, ces décisions devraient immédiatement être applicables.

En regard à ces considérations, nous avons donc suivi pour toute l'année la répartition des parts contributives fixées à Rome. Sur cette base, pour obtenir l'unité de dépense, il y a lieu de diviser la somme représentant la dépense qui reste à la charge des frais généraux, soit 39.942^f 48^c par 346, chiffre qui représente le montant total des unités résultant de la combinaison des articles XXXII, §. 3 et XXXV, §. 2 du règlement. Cette division donnerait rigoureusement pour l'unité de dépense un quotient de 115^f 440^c $\frac{324}{346}$. Afin de n'opérer que sur des nombres plus faciles, nous proposons, de même que la chose a eu lieu pour les années précédentes, de fixer la part contributive au chiffre rond qui

nous ont conduits à préférer l'autre système.

La répartition des dépenses de l'année en deux semestres est à peu près impossible dans la pratique, car il y a des travaux qui s'étendent d'un semestre à l'autre et dont le règlement n'indique pas le moment exact de leur exécution. Le Bureau international, par exemple, n'a pas attendu le second semestre pour se préoccuper de l'établissement de la carte dont la Conférence de Rome l'a changé.

En second lieu, la répartition de Rome est celle qui, en fait, a été forcément appliquée depuis le commencement de l'année pour les envois de documents et l'utilisation générale des travaux du Bureau, car elle répondait seule à l'état réel des choses. D'une part, en effet, les Administrations, comme le Département des Postes britanniques étaient déjà parties contractantes de la Convention, bien qu'elles ne figurassent pas sur la répartition de Vienne, et, de l'autre, des Administrations, telles que celle du Grand-Duché de Bade, avaient déjà cessé d'exister comme Office particulier.

Enfin, la décision de la Conférence qui a chargé le Bureau international des frais d'impressions relatifs à sa réunion semble avoir implicitement admis qu'en ce qui concerne ses travaux, ces décisions deviendraient immédiatement applicables.

En égard à ces considérations, nous avons donc suivi pour toute l'année la répartition des parts contributives fixées à Rome. Sur cette base, pour obtenir l'unité de dépense, il y a lieu de diviser la somme représentant la dépense qui reste à la charge des frais généraux, soit 39.942^f48^c par 346, chiffre qui représente le montant total des unités résultant de la combinaison des articles XXXII, § 3 et XXXV, § 2 du règlement. Cette division donnerait rigoureusement pour l'unité de dépense un quotient de 115^f4406. $\frac{324}{346}$. Afin de n'opérer que sur des nombres plus faciles, nous proposons, de même que la chose a eu lieu pour les années précédentes, de fixer la part contributive au chiffre rond qui

se rapproche le plus de la quantité exacte, c'est-à-dire à 115^f 50^c.
 Dans ces conditions le montant total des parts contributives représen-
 tera une somme de 39.963 frs., soit un excédant de 20^f 52^c qui figurera
 à l'actif des Administrations pour l'exercice suivant.

En adoptant cette manière de procéder et d'après la répartition
 fixée à Rome, la part contributive des différents Offices dans les dépenses
 communes de l'année qui vient de s'écouler se trouve établie conformé-
 ment aux indications suivantes :

Pour la 1 ^{ère} classe à 25 unités	2887 ^f 50 ^c	soit pour 8 Administrations	23.100 ^f 00 ^c
" " 2 ^e " 20 "	2310.00.	" " 1 "	2.310.00.
" " 3 ^e " 15 "	1732.50.	" " 5 "	8.662.50.
" " 4 ^e " 10 "	1155.00.	" " 3 "	3.465.00.
" " 5 ^e " 5 "	577.50.	" " 3 "	1.732.50.
" " 6 ^e " 3 "	346.50.	" " 2 "	693.00.
		<u>Total</u>	<u>39.963.00.</u>

Nous avons l'honneur de prier le Département des Postes, s'il
 approuve le présent rapport, de vouloir bien en ordonner la com-
 munication à tous les Offices des Etats contractants.

Pour le Bureau international,

Le Secrétaire:

Leopoldo

se rapproche le plus de la quantité exacte, c'est-à-dire à 115^f50^c. Dans ces conditions le montant total des parts contributives représentera une somme de 39963 frs., soit un excédant de 20^f52^c qui figurera à l'actif des Administrations pour l'exercice suivant.

En adoptant cette manière de procéder et d'après la répartition fixée à Rome, la part contributive des différents Offices dans les dépenses communes de l'année qui vient de s'écouler se trouve établie conformément aux indications suivantes:

Pour la 1 ^{ère} classe à 25 unités	2887 ^f 50 ^c	soit pour 8 Administrations	23100 ^f 00 ^c
" " 2 ^e	" 20	" 2310.00	" " 1 " 2310.00
" " 3 ^e	" 15	" 1732.50	" " 5 " 8662.50
" " 4 ^e	" 10	" 1155.00	" " 3 " 3465.00
" " 5 ^e	" 5	" 577.50	" " 3 " 1732.50
" " 6 ^e	" 3	" 346.50	" " <u>2</u> " <u>693.00</u>
	Totaux	<u>22</u>	<u>39963.00</u>

Nous avons l'honneur de prier le Département des Postes, s'il approuve le présent rapport, de vouloir bien en ordonner la communication à tous les Offices des Etats contractants.

Pour le Bureau international,
Le secrétaire
S^t. Martial